



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

389th Council meeting

Luxembourg, 5 and 6 April 1976

President: Mr Gaston THORN,  
Minister for Foreign Affairs of  
the Grand Duchy of Luxembourg

408/76 (Presse 38)



The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Renaat VAN ELSLANDE	Minister for Foreign Affairs
Mr Willy DE CLERCQ	Minister of Finance

Denmark:

Mr Ivar NØRGAARD	Minister for External Economic Affairs
Mr Knud HEINESEN	Minister of Finance
Mr Jens CHRISTENSEN	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans-Dietrich GENSCHER	Federal Minister for Foreign Affairs
Mr Hans APEL	Federal Minister of Finance
Mr Hans-Jürgen WISCHNEWSKI	Minister of State, Ministry of Foreign Affairs

France:

Mr Jean SAUVAGNARGUES	Minister for Foreign Affairs
Mr Jean-Pierre FOURCADE	Minister for Economic Affairs and Finance
Mr Bernard DESTREMAU	State Secretary, Foreign Affairs

Ireland:

Mr Garret FITZGERALD	Minister for Foreign Affairs
Mr Richie RYAN	Minister for Finance
Mr Justin KEATING	Minister for Industry and Commerce

Italy:

Mr Emilio COLOMBO  
Mr Luigi GEANELLI

Minister of the Treasury  
State Secretary,  
Foreign Affairs

Luxembourg:

Mr Gaston THORN  
Mr Raymond VOUEL

Minister for Foreign Affairs  
Minister of Finance

Netherlands:

Mr M. VAN DER STOEL  
Mr W.F. DUISENBERG  
Mr L.J. BRINKHORST

Minister for Foreign Affairs  
Minister of Finance  
State Secretary,  
Foreign Affairs

United Kingdom:

Mr Roy HATTERSLEY  
  
Mr William ROSS  
  
Mr Joel BARNETT  
Mr J. TOMLINSON

Minister of State, Foreign and  
Commonwealth Office  
  
Secretary of State for  
Scotland  
  
Chief Secretary, Treasury  
  
Parliamentary Under Secretary,  
Foreign and Commonwealth Office

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI  
Mr Wilhelm HAFERKAMP  
Mr Carlo SCARASICA-MUGNOZZA  
Mr Claude CHEYSSON  
Mr P.J. LARDINOIS  
Mr Albert BORSCHETTE

President  
Vice-President  
Vice-President  
Member  
Member  
Member

OVERALL ASSESSMENT OF BUDGETARY PROBLEMS IN THE CONTEXT OF  
GENERAL COMMUNITY POLICY.

Following the guidelines given by the European Council, the Council of Ministers for Foreign Affairs and Ministers for Finance undertook an overall assessment of budgetary problems in the context of general Community policy.

This examination produced a number of guidelines which, without prejudice to budgetary rules and procedure, would serve as a basis for the Commission and the Council when they were called upon to take decisions within their respective spheres of responsibility.

RELATIONS WITH SOUTHERN AFRICAN COUNTRIES

Following a statement by the Commission, the Council held an exchange of views on Community aid and bilateral aid from the Member States to Southern African countries. The aim is to contribute to economic and political stability in that region.

The Council acknowledged the need to co-ordinate bilateral measures by the Member States and Community schemes, the latter having to be implemented within the framework of the Lomé Convention.

With a view to preparing the decisions to be adopted at the May meeting of the Council, the Permanent Representative Committee was instructed to study the details of the Commission proposals, with particular reference to co-ordination at an operational level of the schemes proposed for Zaire, Zambia and Mozambique.

ECONOMIC ZONES OF 200 MILES

The Council held an exchange of views on the problems raised for the Community by the introduction of economic zones of 200 miles in the fisheries sector, as proposed during the proceedings of the United Nations Conference on the Law of the Sea.

In this connection, the Council paid particular attention to the provisions laid down in the Convention being drawn up at the Conference on the Law of the Sea with regard to Community jurisdiction on the matter.

The Council instructed the Permanent Representatives Committee to proceed further with its work on the substantive problems and called upon the delegations to give appropriate instructions to expedite progress.

GATT: COMMUNITY OFFER REGARDING TROPICAL PRODUCTS

Acting on a proposal from the Commission, and after completing the procedures required under the Lomé Convention and the Association Agreements with Greece (which has given its agreement to the proposed offer for unmanufactured tobacco, in accordance with the terms of the Athens Agreement) and Turkey, the Council defined the Community offer regarding tropical products, in the context of the GATT multilateral trade negotiations. The offer, which comprises tariff concessions for a large number of those products in Chapters 1 to 24 of the CCT which are of particular interest to developing countries and provisions concerning specific charges and quantitative restrictions, will be deposited with GATT in Geneva forthwith. The Community proposes that these concessions take effect from 1 January 1977.

Through this decision the Council has fulfilled the commitments undertaken in the Tokyo Ministerial Declaration to treat tropical products as a special and priority sector. The Community is now in a position to play an active part in the actual negotiations on this category of products.



MEDITERRANEAN POLICY

At this meeting the Council approved the outcome of the negotiations successfully completed by the Commission with the three Maghreb countries - Algeria, Morocco and Tunisia - for the conclusion of global co-operation agreements.

The Council agreed that these agreements would be signed - at ministerial level - in Tunis on 25 April, in Algiers on 26 April and in Rabat on 27 April.

The Council also arrived at certain guidelines concerning the general context for the further financial commitments which the Community is intending to enter into with a number of Mediterranean countries, and instructed the Permanent Representatives Committee to consolidate these guidelines, as soon as possible, with particular reference to the allocation of funds among the various recipient countries.

PORTUGAL

The Council signified its agreement to the additional directives enabling the Commission to continue the negotiations with Portugal - including those on the financial aspect - which began on 13 February 1976 with a view to developing the co-operation established under the Agreements signed in 1972 and in this way to strengthen the links between the Community and Portugal.

EXPORT CREDITS

The Council held a brief exchange of views on questions concerning the harmonization of export credit terms.

It instructed the Permanent Representatives Committee to continue its work on the matter.

CONFERENCE ON INTERNATIONAL ECONOMIC CO-OPERATION  
- PREPARATION OF UNCTAD IV

The Council heard a speech by the President of the Commission on the overall aims to be pursued in the Paris Dialogue and on the preparation of UNCTAD IV. It also heard a report from the Chairman of the Permanent Representatives Committee on the Committee's progress on these issues. During the ensuing exchange of views the members of the Council stated their individual opinions on these topics.

In conclusion, the Council instructed the Permanent Representatives Committee to put the finishing touches to a constructive Community position for the 3rd meeting of the Dialogue and agreed to continue the preparation of UNCTAD IV at its meeting in May.

STANDING COMMITTEE ON PLANT HEALTH

The Council dealt briefly with matters relating to the establishment of a Standing Committee on Plant Health and instructed the Permanent Representatives Committee to find an appropriate solution to the problem of how the Committee should be organized.

On the occasion of the departure of  
Mr Giorgio BOMBASSEI FRASCANI de VERROR, Ambassador, Italian  
Permanent Representative to the European Communities, the Council  
took the opportunity of paying tribute to his efforts over many  
years on behalf of the European cause.

o

o

o



MISCELLANEOUS DECISIONS

The Council adopted, in the official languages of the Communities, Directives

- on the approximation of the laws of the Member States relating to the braking devices of wheeled agricultural or forestry tractors;
- on the disposal of polychlorinated biphenyls and polychlorinated terphenyls.

o

o o

Food Aid

In view of persistent needs, the Council adopted two Regulations on the granting of emergency food aid - through UNCHR - to victims in Cyprus of the events there in 1974; the aid will comprise supplies of:

650 tonnes of butteroil,  
10,000 tonnes of cereals.

o

o o

The Council gave the assents requested by the Commission pursuant to Article 56(2)(a) of the ECSC Treaty (Natural Gas Tubes Ltd. and Italsider).

o

o o

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision appointing the members and alternate members of the Advisory Committee on Medical Training for a period of 3 years.

The following have been appointed:

A. Experts in the medical profession

	<u>Member</u>	<u>Alternate Member</u>
Belgium	Mr André WYNEN	Mr Marc DEKESEL
Germany	Mr Hans-Joachim SEWERING	Mr Horst BOURMER
Denmark	Mr Erik HENRICHSEN	Mr Gunnar SCHIØLER
France	Mr AUTIN	Mr POUYAUD
Ireland	Mr P.A. FARRELLY	Mr Colm GALVIN
Italy	Mr Antonio SPINELLI	Mr Bruno BARUCHELLO
Luxembourg	Mr Guy MEISCH	Mr Mathias DEMOULLING
Netherlands	Mr VAN NIEUWENHUISEN	Mr C. LANDHEER
United Kingdom	Mr J.C. CAMERON	Mr Roger BREARLEY

B. Experts from university faculties of medicine

	<u>Member</u>	<u>Alternate Member</u>
Belgium	Mr Josuë VANDENBROUCKE	Mr André CASTERMANS
Germany	Mr Eduard SEIDLER	Mr Gerhard THEWS
Denmark	Mr Bent SØRENSEN	Mr Johannes MELCHIOR
France	Mr MEYNIEL	Mr RAPIN
Ireland	Mr E.M. O'DWYER	Mr P.N. MEENAN
Italy	Mr Alessandro BERETTA/ ANGUISSOLA	Mr Raffaello CORTESINI
Luxembourg	Mr Fernand SCHWACHTGEN	Mr Emile QUIRING
Netherlands	Mr VAN FAASSEN	Mr M.T. JANSEN
United Kingdom	Mr Hugh ROBSON	Mr Stanley CLAYTON



C. Experts from the relevant authorities of the Member States

	<u>Member</u>	<u>Alternate Member</u>
Belgium	Mr Pieter DE SCHOUWER	Mme Yvonne ROMBOUTS
Germany	Mme SCHLEICHER	Mr EGGSTEIN
Denmark	Mr Jørgen FOG	Mr Ernst GOLDSCHMIDT
France	Mr BRUNET	Mr Pierre LABROUSSE
Ireland	Mr David MITCHELL	Mr A. WALSH
Italy	Mr Carlo VETERE	Mr Vito DI LEO
Luxembourg	Mr Joseph KOHL	Mr Fernand HASTERT
Netherlands	Mr van TUYLL van SEROOSKERKEN	Mr G. de VRIES
United Kingdom	Mr J.N. WALTON	Mr John BROTHERSTON

---



COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

LE PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 11 mars 1976  
BO/ab

remis au telex à 13 h 10

PRIORITE P - I

Note BIC (76) 81 aux Bureaux nationaux  
c. c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DG I et X

Rendez-vous de midi du jeudi 11 mars 1976

1. - Préparation du Conseil conjoint Affaires étrangères - Finances, du 5 avril

La Commission a arrêté hier une communication destinée au Conseil conjoint du 5 avril qui, selon les souhaits du Conseil européen de décembre, devrait permettre de procéder à une appréciation globale des problèmes budgétaires de la Communauté. La Commission considère en premier lieu qu'un tel échange de vue est utile et recommande qu'il soit dorénavant organisé chaque année.

Elle propose que soient examinées le 5 avril :

- d'une part les grandes orientations budgétaires pour 1977, sans pour autant porter préjudice à la procédure budgétaire proprement dite,
- d'autre part, les améliorations des procédures budgétaires et de contrôle.

Quel est pour l'essentiel, le contenu de cette communication ?

Tout d'abord, en toile de fond, le rappel des perspectives économiques pour 1976 et 1977 et plus particulièrement de la permanence du problème du sous-emploi : nécessité donc d'agir tant sur les facteurs conjoncturels que sur les éléments structurels du chômage.

A cet égard, la Commission rappelle que l'on ne peut attendre du Budget de la Communauté, compte tenu de sa masse très faible, un impact global sur les grands équilibres économiques (qu'il s'agisse de l'emploi ou des prix).

La Commission rappelle par ailleurs, que dans cette masse budgétaire déjà relativement faible, les dépenses qui se substituent totalement ou partiellement à des dépenses nationales occupent une place très largement prépondérante.

(Ceci signifie en d'autres termes, qu'il n'est pas approprié de tracer les orientations budgétaires de la Communauté en se référant à titre principal, à des considérations macroéconomiques ou bien à des critères purement financiers touchant au volume du budget).

En revanche, il importe de concentrer les interventions financières communautaires dans les domaines promettant des avantages substantiels comparés à des interventions au niveau national, régional ou local.

Ceci est le cas notamment

- lorsque ces interventions permettent des économies d'échelle (exemple de la recherche)
- lorsqu'une activité publique ne peut être entreprise au niveau national sans comporter des incidences au-delà des frontières, (ex. infrastructures de transport dans les régions frontalières - problèmes de pollution etc.)

./.

- lorsque la réalisation du marché commun entraîne ou accentue des difficultés d'ordre structurel et justifie en conséquence une aide communautaire (Fonds social, Fonds régional, FEØGA -orientation etc.)
- lorsqu'il s'agit d'affirmer l'action de la Communauté en tant que telle vis-à-vis du monde extérieur, et notamment du tiers-monde.
- enfin, lorsque l'intégration économique impose que soient résolus dans un esprit de solidarité les problèmes économiques et sociaux qui dépassent le cadre national (revenus agricoles - chômage - difficultés de balance des paiements).

Ces considérations ne sont sans doute pas nouvelles, mais elles méritaient d'être rappelées à la veille d'un débat avec les ministres des affaires étrangères et des finances, dont l'intérêt doit être précisément de donner à la discussion budgétaire ultérieure la dimension politique qui doit être la sienne et d'éviter quelle ne se situe au niveau d'un simple exercice de comptabilité.

- Ceci étant, la Commission présente au Conseil les premières orientations en matière de dépenses et de recettes pour 1977. Il convient de préciser dès l'abord que ces orientations ne se traduisent pas, ni pour les recettes, ni pour les dépenses, par un chiffre global, mais qu'elles comportent certaines indications chiffrées d'ailleurs provisoires et sujettes à révision, dans les domaines où des décisions ont déjà été prises, ou des propositions faites par la Commission. La Commission annonce par ailleurs les domaines dans lesquels elle entend présenter des propositions nouvelles.

- Sur le chapitre des recettes, aucune évaluation chiffrée n'est donnée.

La Commission ne s'attend pas à ce que la part des ressources propres autres que la TVA (prélèvements et droits de douane) subisse une modification significative. En 1977 des contributions financières - calculées en fonction des PNB respectifs - devront encore être versées par les Etats membres pour assurer l'équilibre du budget. En effet, la directive permettant une uniformisation de l'assiette de la TVA qui selon la Commission doit être arrêtée en 1976 et dans les meilleurs délais, ne pourra s'appliquer effectivement qu'à partir de 1978.

Enfin, dans une dernière partie de sa communication la Commission fait le point des décisions prises et de celles qu'elle a proposé en matière d'amélioration des procédures budgétaires et de contrôle.

Elle rappelle à ce sujet sa conception en matière de budgets supplémentaires, les propositions qu'elle a faite en 1972 invitant le Conseil à décider simultanément en cas d'action nouvelle, de leur couverture budgétaire.

Elle évoque de même ses propositions restées sans suite en ce qui concerne l'aménagement du calendrier budgétaire.

Enfin, après avoir souhaité qu'une plus grande utilisation soit faite par le Conseil des prévisions budgétaires triennales, elle dresse l'inventaire des mesures prises en matière de contrôle des dépenses.

./.

## 2. - Portugal

Le Président Ortolí a rendu compte de son récent voyage au Portugal où il a rencontré le Président de la République, de nombreux ministres et les principaux leaders politiques du pays. Il a souligné la chaleur de l'accueil et l'importance que les dirigeants du Portugal attachent au développement de leurs relations avec les Communautés européennes et au concours que l'Europe peut apporter à leur pays dans la période difficile qu'il connaît.

Le Président a été frappé par la volonté unanime des dirigeants politiques, des dirigeants syndicalistes et des milieux patronaux d'asseoir le régime démocratique par un effort commun visant à rétablir la situation économique.

Rappelons que les négociations en vue de l'amélioration et de l'extension de l'accord de libre échange de juillet 1972 se sont ouvertes à Bruxelles le 13 février 1976. Les négociations portent sur l'amélioration de l'accès au marché communautaire pour les principaux produits portugais d'exportation (textiles, liège, vins, conserves de poisson), la coopération industrielle et technologique, la main-d'oeuvre et la sécurité sociale et un protocole financier (dont le montant n'a pas encore été fixé) destiné à prendre le relais de l'aide d'urgence décidée en octobre dernier.

## 3. - Iran

La Commission vient d'adopter une communication au Conseil recommandant l'ouverture de négociations avec l'Iran en vue de la conclusion d'un accord de coopération économique et commerciale avec ce pays qui serait adapté à l'importance et la nature des relations que l'Iran et la Communauté voudraient établir (voir IP(76) 46 de ce jour).

Sur le plan commercial, l'accord serait basé sur la clause de la nation la plus favorisée, donc non-préférentiel, mais c'est un aspect secondaire. L'important, c'est la façon nouvelle dont la Commission envisage la coopération entre la Communauté et un grand pays en développement qui constitue à la fois un marché très important pour la Communauté et un fournisseur stable de pétrole et qui veut devenir à son tour, une puissance industrialisée. L'accord envisagé permettrait à la Communauté d'apporter une contribution à l'industrialisation de l'Iran, non seulement au niveau des apports de capitaux, et de technologie (par exemple, joint ventures), mais aussi au niveau de la promotion des exportations iraniennes au sens le plus large. En effet, la coopération envisagée devrait notamment permettre d'orienter la production industrielle iranienne vers les secteurs en expansion, d'identifier les problèmes commerciaux à l'avance et de rechercher des solutions appropriées, en utilisant toute la gamme d'instruments de politique commerciale, dont dispose la Communauté.

ATTENTION DIS Il est exact que l'accord proposé comporterait des dispositions qu'on retrouve dans les accords de coopération conclus avec l'Inde et le Mexique ou en cours de négociation avec le Canada. Cela n'enlève rien au caractère spécial de l'accord de coopération proposé avec l'Iran qui reflète l'importance économique et politique que la Commission et les Etats membres attachent à leurs relations avec ce pays (voir déclaration du Conseil du 12 novembre 1974). FIN DIS

## 4. - Agriculture

M. Lardinois a commenté en Commission les principaux éléments des décisions prises par les Conseils agriculture sur le niveau commun des prix agricoles. Il a souligné l'importance des mesures visant à la restructuration de plusieurs grands marchés agricoles (vin, mais aussi céréales et produits laitiers), qui ont été ou adoptées ou décidées dans leur principe. Il a relevé que, dans l'ensemble, le Conseil avait très largement suivi les propositions de la Commission. La Commission a décidé de faire très rapidement examiner l'incidence financière des modifications que le Conseil a apportées à ses propositions, incidences qui semblent toutefois limitées, d'après un premier examen. Un budget supplémentaire sera prochainement établi, qui couvrira ces incidences éventuelles, ainsi que les dépenses nouvelles résultant de l'accroissement de l'aide alimentaire en lait en poudre, décidé par le Conseil, et des charges qui sont la conséquence de la récente dépréciation de la lire et de la livre.



COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 2 avril 1976  
V/mon

GRUPE DU PORTE-PAROLE  
PRIORITE - P 1

Remis au télex à : 16150

Note BIO(76)119 aux Bureaux nationaux  
c.c. aux Membres du Groupe et à MM les Directeurs généraux DG I et X

Objet : Conseil des 5 et 6 avril

Voici comment se présente le programme :

- lundi, 5 avril à partir de 14h30 :

Réunion jointe des Ministres des Affaires Etrangères et des Finances en cadre restreint. Un seul grand thème libellé comme suit : appréciation globale des problèmes budgétaires de la Communauté. On évoquera notamment le problème des engagements financiers extérieurs (voir plus loin), le problème de l'unité de compte budgétaire (voir BIO COM(76)106 du 25 mars) et plus généralement celui des procédures budgétaires. En guise de commentaire, je vous renvoie à la conférence de presse de M. Cheysson (voir BIO(76)110 du 26 mars).

- mardi, 6 avril à partir de 10h. :

Réunion normale du Conseil affaires étrangères avec l'ordre du jour suivant :

1. Conférence sur la coopération économique internationale. Le Conseil entendra un rapport sur la deuxième session des commissions, puis se penchera sur les objectifs des négociations.
2. Négociations multilatérales du GATT. On espère que le Conseil sera en mesure d'approuver, éventuellement comme point A, l'offre communautaire sur les produits tropicaux (celle-ci aurait dû être approuvée par le Conseil en mars, mais la Commission avait estimé préférable d'attendre qu'une solution soit trouvée au problème du tabac) : une Note IP à ce sujet vous sera envoyé dès que la décision est prise.
3. Approche globale méditerranéenne.
4. Vue d'ensemble des engagements financiers "hors Communauté".

Compte tenu des résultats des délibérations des Ministres des Affaires Etrangères et des Finances la veille, le Conseil devrait se prononcer : premièrement, sur le principe d'un volet financier dans les accords en cours de négociation avec le Machrek, ainsi que sur le principe d'une coopération financière avec Israël et Chypre; deuxièmement, sur le montant de la coopération financière à prévoir au cours des 5 années à venir avec ces pays ainsi qu'avec certains pays européens pour lesquels un engagement de principe existe depuis longtemps mais il devient politiquement urgent pour la Communauté de préciser le montant de sa contribution : Portugal, Grèce, Turquie. Dans le cas du Portugal, le Conseil est appelé à adopter une directive supplémentaire de négociation devant permettre la conclusion rapide des négociations, une fois connu le montant du protocole financier.

A toutes fins utiles, nous avons préparé un tableau récapitulatif des engagements financiers extérieurs de la Communauté (existants, prévus et envisagés) en date du 1er avril 1976, qui vous sera envoyé par exprès. Je vous rappelle que les protocoles financiers conclus avec les pays tiers comportent normalement, en proportions variables selon le niveau de développement, des dons, des prêts spéciaux et des prêts de la BEI (ces derniers bénéficient souvent d'une bonification des

intérêts financés par des dons). Jusqu'à présent seul était connu le montant global disponible au titre des prêts de la BEI (800 MUC, chiffre fixé le 15 mars dernier par les Ministres des Finances agissant en tant que gouverneurs de la Banque).

5. Problèmes posés à la Communauté dans le secteur de la pêche par l'établissement de zones économiques de 200 miles.

Le Conseil entendra un rapport sur les travaux communautaires à ce sujet.

DIS. Le point le plus sensible de ce dossier est le lien entre la position de la Communauté dans la Conférence des Nations Unies sur le Droit de la Mer et les travaux en vue de définir le régime interne de la pêche. Fin DIS.

6. Crédits à l'exportation.

DIS. Un gentlemen's agreement sous forme de simples "orientations", pour limiter la concurrence dans le domaine des crédits à l'exportation, négocié en dehors de la Communauté, serait sur le point d'être mis en oeuvre entre les pays présents à la réunion de Rambouillet (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, les Etats-Unis, Japon) pour une période expérimentale d'un an. Compte tenu d'une part de l'avis de la Cour du 11 novembre 1975 selon lequel les crédits à l'exportation relèvent de la compétence communautaire (article 113), d'autre part, de l'intérêt que représenterait pour la Communauté l'instauration d'un début de discipline internationale dans ce domaine, la Commission avait proposé que le Conseil adopte une décision qui permettrait la mise en oeuvre du contenu du gentlemen's agreement sans y toucher par tous les Etats membres, en lui donnant une couverture communautaire. Cette solution n'ayant pas été acceptée, la Commission s'était rebattu sur la formule d'une résolution du Conseil fixant un calendrier pour une décision sur le fond, tout en donnant une bénédiction temporaire à la mise en oeuvre des orientations convenues par les Six de Rambouillet. Cette solution de procédure n'ayant pas été acceptée par la France qui la trouve trop engageante, l'affaire doit être portée devant le Conseil. Fin DIS.

7. Suites éventuelles du Conseil Européen du 1/2 avril.

Amitiés

B. Olivi



AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK - Retr. at 12:45 Am.

COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION

NOTE BIO (76) 119 - SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GENERAUX DG I FT X

---

CONSEIL CONJOINT : AFFAIRES GENERALES - FINANCES

---

APRES UN TOUR DE TABLE AU COURS DUQUEL LES DELGATIONS SE SONT  
EXPRIMEES DE FACON TRES DIFFERENTE, SOIT DANS UN E BREVE INTER-  
VENTION DE CARACTERE TRES GENERAL, SOIT EN EXPRIMANT DE MANIERE  
TRES DETAILLEE LEUR POSITION SUR TOUS LES ELEMENTS CONSTITUTIFS  
DU DEBAT (RESSOURCES PROPRES, UNITE DE COMPTE, TVA ETC.), LE  
PRESIDENT ORTOLI A FAIT LE POINT DE LA DISCUSSION DANS LES TERMES  
SUIVANTS :

CE DEBAT QUI REVET UN GRAND INTERET NOUS CONDUIT A CLARIFIER UN  
CERTAIN NOMBRE DE POINTS:

1.

IL SE SITUE SOUS LE SIGNE DE LA RECHERCHE DE L'ECONOMIE QUI

---

CONSISTE A GERER LE MIEUX POSSIBLE LE BUDGET COMMUNAUTAIRE EN  
FONCTION DES OBJECTIFS RETENUS.

JE VOUDRAIS SOULIGNER QUE NOUS AVONS AFFAIRE A UNE  
COMMUNAUTE EN DEVELOPPEMENT, CE QUI IMPLIQUE QUE, PAR DES

---

DECISIONS NOUVELLES COMPORTANT DES TRANSFERTS, ON DOIT ABOUTIR

---

LOGIQUEMENT A UNE AUGMENTATION DU BUDGET COMMUNAUTAIRE QUI NE  
PEUT ETRE ASSIMILE AUX BUDGETS NATIONAUX. II FAUT DONC REFUSER LA  
FORME DE PLAFONNEMENT IMPLICITE QUE CONSTITUERAIT UN TAUX DE  
PROGRESSION IDENTIQUE A CELUI DES BUDGETS NATIONAUX.

2.

IL FAUT SEPARER CLAIREMENT LE PROBLEME DE LA POLITIQUE AGRICOLE  
COMMUNE DE CELUI DES AUTRES POLITIQUES.

EN CE QUI CONCERNE LA PAC, IL N'Y A PAS DE SECRET, IL S'AGIT D'UN  
ENSEMBLE DE DECISIONS ENTRAINANT DES CONSEQUENCES FINANCIERES :  
IL N'EST PAS POSSIBLE DE RENSERER LE SYSTEME CAR IL S'AGIT DE  
METTRE A JOUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE DE MANIERE A CE QU'ELLE  
REPONDE LE MIEUX POSSIBLE ET AU MOINDRE COUT AUX OBJECTIFS

---

POLITIQUES FIXES A L'UNANIMITE.

---

EN CE QUI CONCERNE LES AUTRES POLITIQUES, IL FAUT DISTINGUER:

- 2 POLITIQUES DEJA DECIDEES DANS LEURS PRINCIPES:  
L'ENERGIE (PRIORITES DU CONSEIL EUROPEEN DE ROME)



- LA POLITIQUE REGIONALE (DEJA CHIFFREE AU SOMMET DE PARIS)
- - 2 POLITIQUES DONT IL CONVIENT DE FIXER LES ORIENTATIONS

LA POLITIQUE SOCIALE QU'IL CONVIENT DE RENFORCER DANS LA PERIODE  
----- DIFFICILE QUE NOUS TRAVERSONS ET QUI DOIT CONTENIR  
DES ELEMENTS COMMUNS NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE L'EMPLOI.

LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TIERS MONDE QUI DOIT ETRE PLUS  
-----  
EQUILIBREE

- 2 POLITIQUES QUI CONSTITUENT DES TRANSFERTS DE MOYENS NATIONAUX  
AU PLAN COMMUNAUTAIRE:

L'AERONAUTIQUE,  
-----

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS  
-----

ENFIN, LE PRESIDENT A CONCLU EN SOULIGNANT:

- QUE L'UNE DES TACHES FONDAMENTALES DU CONSEIL CONJOINT DEVRIT  
ETRE DE RECHERCHER UNE MEILLEURE COORDINATION DES MOYENS FINANCIERS  
DE LA COMMUNAUTE EN VUE D'ASSURER UNE MEILLEURE CONVERGENCE DES PO-  
LITIQUES ECONOMIQUES DES ETATS MEMBRES,

- QUE LE CONSEIL CONJOINT NE DEVRIT PAS SE SEPARER SANS FIXER SA  
POSITION ET SANS MARQUER SA VOLONTE DE VOIR LA COMMUNAUTE SE DOTER,  
COMME CONVENU, D'UN SYSTEME DE RESSOURCES PROPRES.

LE DEBAT SE POURSUIT ACTUELLEMENT.

A SUIVRE.

AMITIES

M. SANTARELLI

5.4.76  
18.46H  
3423 COMEUR LU#  
248455 COME UR



00

RCA 06 1543#  
248455 C  
RCA 06 1543#  
248455 COME UR  
3446 COMEUR LU

TELEX NO 2020

AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A NEW YORK

COPIE AU CHEF DE LA DELEGATION

NOTE BIO (76) 119 (SUITE 4 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES DIRECTEURS GEN DES DG I ET X

---

CONSEIL AFFAIRES GENERALES

LE CONSEIL S'EST TERMINE PEU APRES 17 HEURES, APRES QUOI M. THORN A DONNE LA CONFERENCE DE PRESSE HABITUELLE. VOICI LE POINT DES RESULTATS DU CONSEIL:

- SUITE DU CONSEIL EUROPEEN DU 1ER ET 2 AVRIL: LE CONSEIL A RECU UNE

---

DELEGATION DU PARLEMENT EUROPEEN CONDUITE PAR LE PRESIDENT SPENALE ET LES CHEFS DES GROUPES POLITIQUES, VENUS EXPRIMER LEUR DECEPTION DEVANT LES RESULTATS DU CONSEIL EUROPEEN. LE PRESIDENT THORN FERA RAPPORT AU PARLEMENT A CE SUJET DEMAIN. IL EST D'ORES ET DEJA ACQUIS QUE LE CONSEIL AFFAIRES GENERALES SE SAISIRA DU DOSSIER DES ELECTIONS DIRECTES AINSI QUE DE CELUI DES SUITES A DONNER AU RAPPORT TINDEMANS LORS DE SA PROCHAINE REUNION LE 3 MAI, SANS ATTENDRE LE PROCHAIN CONSEIL EUROPEEN.

- CONFERENCE SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE:

---

~~CE POINT A ETE JOINT A L'EXAMEN DE LA PREPARATION DE LA CNUCED IV. LE CONSEIL A CHARGE LE COREPER D'INTENSIFIER SES TRAVAUX SUR LES DIFFERENTS PROBLEMES AFIN QUE LE CONSEIL PUISSE ARRETER UNE POSITION COMMUNE LE 3 MAI PROCHAIN EN VUE TANT DE LA CONFERENCE DE NAIROBI QUE DU DIALOGUE DE PARIS. AU COURS DU DEBAT GENERAL QUI A EU LIEU A CE SUJET LE PRESIDENT ORTOLI EST INTERVENU POUR SOULIGNER LE ROLE MOTEUR JOUE PAR LA COMMISSION AU STADE DU GROUPE U~~

M  
RCA 06 1550#  
248455 COME UR  
3446 COMEUR LU

V

SUITE TELEX NO 2020

CE POINT A ETE JOINT A L'EXAMEN DE LA PREPARATION DE LA CNUCED IV. LE CONSEIL A CHARGE LE COREPER D'INTENSIFIER SES TRAVAUX SUR LES DIFFERENTS PROBLEMES AFIN QUE LE CONSEIL PUISSE ARRETER UNE POSITION COMMUNE LE 3 MAI PROCHAIN EN VUE TANT DE LA CONFERENCE DE NAIROBI QUE DU DIALOGUE DE PARIS. AU COURS DU DEBAT GENERAL QUI A EU LIEU A CE SUJET LE PRESIDENT ORTOLI EST INTERVENU POUR SOULIGNER LE ROLE MOTEUR JOUE PAR LA COMMISSION AU STADE DU GROUPE DES NATIONS INDUSTRIALISEES ET PARTANT LE RISQUE QU'ELLE EN COURT D'ETRE TENUE RESPONSABLE POUR UN ECHEC EVENTUEL DE LA CNUCED IV. SUR LE FOND IL A AVANCE TROIS IDEES CLE : PREMIEREMENT DEFINITION D'UNE POSITION CREDIBLE SUR LES PRODUITS DE BASE, NOTAMMENT EN ACCEPTANT LE PRINCIPE DU FINANCEMENT COMMUN PAR LE S PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS, PAR EXEMPLE DANS LE CADRE DE L'ACCORD SUR L'ETAIN, DEUXIEMEMENT ETABLISSEMENT DES GUIDE-LINES AU SUJET DE L'ENDETTEMENT DE CERTAINES CATEGORIES DE PVD, ENFIN DES PROPOSITIONS EQUILIBRES EN CE QUI CONCERNE LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES. LA COMMUNAUTE DEVRAIT ETRE EN MESURE A NAIROBI DE PRESENTER UNE POSITION NEGOCIABLE SUR CHACUN DE CES POINTS.



- POLITIQUE MEDITERRANEENNE: LE CONSEIL A APPROUVE LES RESULTATS  
----- DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS DU  
MAGHREB ET A APPROUVE LA SIGNATURE DES ACCORDS AU NIVEAU MINISTE-  
RIEL QUI AURA LIEU LE 25 (TUNISIE), 26 (ALGERIE), ET 27 AVRIL  
(MAROC) DANS LES CAPITALES DE CES PAYS. D'AUTRE PART, LE CONSEIL  
A CHARGE LE COREPER DE CONCRETISER LES ENGAGEMENTS FINANCIERS  
NOUVEAUX ENVISAGES A L'EGARD DE CERTAINS AUTRES PAYS MEDITERRANEENS,  
COMPTE TENU DES ORIENTATIONS GLOBALES CONCERNANT LE CADRE GLOBAL.
  
- PORTUGAL: APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL, LE  
----- CONSEIL A CHARGE LA COMMISSION DE PROPOSER AU PORTUGAL  
LA CONCLUSION D'UN PROTOCOLE FINANCIER. (DIS 200 MILLION D'UC EN  
PRETS DE LA BEI SUR 5 ANS PLUS UNE AIDE BUDGETAIRE POUR LA BONIFI-  
CATION DES INTERETS DONT LE MONTANT RESTE A PRECISER. CE MONTANT  
EST TRES INFERIEUR AU CHIFFRE DE 400 MILLIONS D'UC PRIMITIVEMENT  
AVANCE PAR LA COMMISSION, QUI A EMIS DES DOUTES SUR LE CARACTERE  
REALISTE D'UNE OFFRE DE 40 MUC PAR AN, DESTINEE A PRENDRE LE RELAIS  
D'UNE AIDE D'URGENCE DE 180 MUC SUR 2 ANS FIN DIS)  
PAR AILLEURS, LE CONSEIL A APPROUVE DES DIRECTIVES DE NEGOCIATIONS  
SUPPLEMENTAIRES SUR LES AUTRES CHAPITRES DE LA NEGOCIATION (CONCES-  
SION TARIFAIRES, CLAUSE DE REEXAMEN, VOLET MAIN D'OEUVRE ETC.).
  
- CREDITS A L'EXPORTATION: LE CONSEIL N'A PAS PU ADOPTER LA RESOLU-  
----- TION SUR LES CREDITS A L'EXPORTATION  
DONNANT UNE BENEDICTION TEMPORAIRE AUX ARRANGEMENTS "NEGOCIEES"  
PAR 4 ETATS MEMBRES, LA DELEGATION FRANCAISE N'AYANT PAS LEVE SA  
RESERVE. LE DOSSIER A ETE RENVOYE AU COREPER APRES QUE LE PRESIDENT  
ORTOLI SOIT INTERVENU POUR SOULIGNER QUE LA COMMISSION MAINTIENT  
SA POSITION A CE SUJET.
  
- COMITE PERMANENT PHYTOSANITAIRE: LE COREPER A ETE CHARGE DE  
----- TROUVER UNE SOLUTION APPROPRIEE  
AUX PROBLEMES D'ORGANISATION DE CE COMITE.
  
- PRODUITS TROPICAUX: L'OFFRE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DES NEG-  
----- CIATIONS MULTILATERALES DU GATT A ETE APPROUVEE  
(VOIR IT (76) 87).

AU COURS DE LA REUNION PRELIMINAIRE LE CONSEIL A TRAITE TROIS  
POINTS: ENGAGEMENTS FINANCIERS EXTERIEURS, AFRIQUE AUSTRAL ET  
DIALOGUE EURO-ARABE: SUR CE DERNIER POINT LES MINISTRES SONT  
----- CONVENUS QU'IL FAUDRA ARRETER UNE POSITION  
COMMUNE AVANT LA PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION GENERALE QUI  
DOIT SE DEROULER AU MOIS DE MAI A LUXEMBOURG. LE CONSEIL A TERMINE  
SA REUNION EN RENDANT HOMMAGE A M. L'AMBASSADEUR BOMBASSEI FRASCANI  
DE VETTOR, REPRESENTANT PERMANENT DE L'ITALIE AUPRES DES COMMUNAUTES  
EUROPEENNES, QUI PREND SA RETRAITE.

FIN.

AMITIES,

M. SANTARELLI

6.4.76

922.00HRS  
3446 COMEUR LU  
22.00HR#  
243455 COME UR

